



Cotisation 2023

Conditions :

L'acquiescement de l'adhésion permet de devenir membre avec voix délibérative à l'Assemblée Générale et éligible au sein de l'association.

Toute personne morale ou physique peut adhérer (selon les modalités inscrites dans les statuts – disponible sur notre site internet www.belfort-tourisme.com).

L'adhésion ne donne lieu à aucune contrepartie économique pour l'adhérent.

L'adhésion est effective dès réception du bulletin de cotisation **accompagné** du règlement (IBAN : FR76 1027 8070 0200 0978 7424 537 BIC : CMCIFR2A, chèque à l'ordre de : Belfort Tourisme).

Une facture est envoyée à réception du paiement.

L'adhésion couvre une année civile, pour toute adhésion en cours d'année, aucune tarification partielle ne pourra être accordée.

Une adhésion fixe et identique pour chaque adhérent d'un montant de **45 €** pour l'année 2023.

✂ -----

Organisme :

.....

Prénom et NOM :

Fonction :

Adresse :

.....

CP : Ville :

Téléphone :

Mail* :

Chèque

Virement

* adresse mail obligatoire pour l'envoi des convocations



Souhaite cotiser à l'association Belfort Territoire de Tourisme pour l'année 2023.

Fait à....., le

Signature :



* adresse mail obligatoire pour l'envoi des convocations